

RAPPORT DE JURY

PROFESSEURS DES ECOLES

- Session 2006 -

CONCOURS EXTERNE PUBLIC

TROISIEME CONCOURS PUBLIC

CONCOURS EXTERNE PRIVE

SECOND CONCOURS INTERNE PRIVE

L'Inspecteur d'Académie
Jean-Michel SEVESTRE

Dossier suivi par
CABINET
Téléphone
03 84 46 66 02
Fax
03 84 28 36 14
Mél. : Ce.cabinet.ia90@ac-
besancon.fr

Place de la Révolution
Française
BP 129
90003 Belfort Cedex

Dans l'académie de Besançon 174 postes étaient à pourvoir à la session 2006 du concours externe de recrutement des professeurs des écoles et 1521 candidatures avaient été enregistrées, c'est-à-dire 360 de moins que l'année précédente.

Au jour de la première épreuve, et comme le constat en est fait à chaque session depuis quelques années, quelques 35% des inscrits ne se sont pas présentés.

Si tout concours de recrutement a pour objet une sélection des lauréats, le jury déplore cette auto-élimination qui prend au fil du temps des proportions très préoccupantes et l'amène à s'interroger sur la manière dont les candidats se préparent à affronter les épreuves.

La session 2006, concernant ces épreuves, a été celle de la mise en œuvre de la nouvelle forme du concours créant une épreuve écrite supplémentaire (histoire-géographie, sciences-technologie) et modifiant les épreuves d'admission par l'introduction d'une épreuve orale obligatoire de langue vivante étrangère, une réorganisation et une diversification de l'entretien incluant, au choix des candidats, la littérature de jeunesse, les arts visuels ou la musique, une simplification des options au sein des épreuves d'éducation physique et sportive.

La note moyenne, à l'issue des épreuves, s'est située à 11,89, c'est-à-dire à un niveau de performance tout-à-fait satisfaisant, très proche de celui atteint à la session 2005 (11,97) malgré les modifications d'épreuves rappelées ci-dessus.

Tous les lauréats retenus sur la liste principale ont obtenu une note moyenne supérieure à la moyenne arithmétique puisque le dernier inscrit s'est situé à 10,50.

Cette année encore, le jury observe que ces résultats témoignent de la réelle sélectivité de ce concours de recrutement, et d'un très honorable niveau de connaissances et de performances de candidats bien préparés aux épreuves auxquelles ils doivent se soumettre et à l'accès à une formation professionnelle exigeant des qualités, aptitudes et capacités que l'institution attend de futurs enseignants.

La préparation au concours, chacun le sait, prend des formes très diverses mais il est indéniable que le sérieux et la motivation sont toujours des éléments déterminants : l'IUFM s'attache à garantir et soutenir ces deux qualités mais celles-ci s'enracinent dans un engagement si personnel qu'il prévaut quelle que soit la voix suivie pour se préparer aux épreuves.

L'objet d'un rapport de jury est double : il rend compte d'une session achevée et éclaire la session à venir en précisant les modalités et l'organisation du concours et en explicitant les attentes et exigences des examinateurs.

Il s'adresse donc aux candidats de la session 2006, heureux ou malheureux autant qu'à ceux qui préparent la session 2007 et à leurs formateurs.

Je ne puis conclure cette préface sans rendre une fois encore hommage à tous les membres du jury et aux personnels de la division des examens et concours de l'académie de Besançon, à leur investissement remarquable, leur probité, leur rigueur et leur intégrité qui garantissent à tous les candidats des conditions d'examen les meilleures possibles dans l'équité, l'attention et l'objectivité qui leur sont dues.

Le Président du Jury

Concours externe public

Sessions	Nombre D'inscrits	Nombre de présents à la première épreuve écrite	Nombre de postes offerts	Nb de postes/Nb de présentsx100 (pourcentage de chance de réussite)	Nombre de candidats admissibles	Moyenne obtenue par le premier candidat de la liste des admissibles	Moyenne obtenue par le dernier candidat de la liste des admissibles	Nombre d'admis sur liste principale	Nombre d'admis Sur liste compl.
1996	976	736	154	20,62	358	17,50	9,75	154	61
1998	1202	963	187	19,41	354	16,25	9,50	187	19
2000	1230	1009	212	21,01	504	17,62	9,37	212	178
2002	1413	1066	236	22,14	606	17,50	9,50	236	149
2004	1584	1086	217	19,98	567	17,00	10,00	217	110
2006	1521	1037	164	15,81	383	16,56	10,50	164	32

Troisième Concours Public

Sessions	Nombre D'inscrits	Nombre de présents à la première épreuve écrite	Nombre de postes offerts	Nb de postes/Nb de présentsx100 (pourcentage de chance de réussite)	Nombre de candidats admissibles	Moyenne obtenue par le premier candidat de la liste des admissibles	Moyenne obtenue par le dernier candidat de la liste des admissibles	Nombre d'admis sur liste principale	Nombre d'admis Sur liste compl.
2004	95	67	15	22,72	24	15,50	9,00	15	2
2006	78	38	10	26,31	11	15,06	9,62	8	0

Concours Externe d'accès à l'échelle de rémunération de professeur des écoles de
l'enseignement privé

Sessions	Nombre D'inscrits	Nombre de présents à la première épreuve écrite	Nombre de postes offerts	Nb de postes/Nb de présentsx100 (pourcentage de chance de réussite)	Nombre de candidats admissibles	Moyenne obtenue par le premier candidat de la liste des admissibles	Moyenne obtenue par le dernier candidat de la liste des admissibles	Nombre d'admis sur liste principale	Nombre d'admis Sur liste compl.
2004	210	114	34	29.82	50	14.00	9.00	34	10
2006	197	105	27	25.71	45	15.50	9.25	27	8

Pour 2006, un second concours interne privé a été ouvert avec 24 candidats inscrits pour 3 postes offerts (8 candidats étaient présents à la première épreuve écrite d'admissibilité).

Concours externe public 2006

Répartition hommes/femmes

	Inscriptions		Admissibilité		Admission		Liste complémentaire	
HOMMES	326	21,43%	73	19.06%	23	14.02%	5	15.62%
FEMMES	1195	78.57%	310	80.94%	141	85.98%	27	84.38%
TOTAL	1521	100.00%	383	100.00%	164	100.00%	32	100.00%

3^{ème} concours public 2006

Répartition hommes/femmes

	Inscriptions		Admissibilité		Admission		Liste complémentaire	
HOMMES	26	33.33%	2	18.18%	1	12.50%	0	0
FEMMES	52	66.67%	9	81.82%	7	87.50%	0	0
TOTAL	78	100.00%	11	100.00%	8	100.00%	0	0

Concours externe privé 2006

Répartition hommes/femmes

	Inscriptions		Admissibilité		Admission		Liste complémentaire	
HOMMES	30	15.23%	7	15.55%	4	14.81%	0	
FEMMES	167	84.77%	38	84.45%	23	85.19%	8	100.00%
TOTAL	197	100.00%	45	100.00%	27	100.00%	8	100.00%

Inscrits, présents et admis au concours de professeurs des écoles, session 2006

Concours	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'absents	% d'absents	Admis	% de chance de réussite
Externe public	164	1521	1037	484	31,8	164	15,81
3 ^{ème} concours public	10	78	38	40	51,3	10	26,31
Concours externe privé	27	197	105	92	46,7	27	25,71
2 ^{ème} concours interne privé	3	24	8	16	66,6	2	37,5
Ensemble	204	1820	1188	632	34,7	203	17,17

Une analyse succincte des statistiques relatives au concours de recrutement de professeurs des écoles de la session 2006 permet de faire les quelques remarques suivantes en fonction des certains critères tels que répartition des candidats par sexe, par âge ou type de diplômes.

Les candidats

1. On peut notamment constater que la proportion de femmes dans le total des inscrits comme dans le total des admis est largement prépondérante. Le rapport s'établit pour les inscrits en moyenne de 3 à 5 femmes pour un homme suivant le concours (externe public, 3^{ème} concours public ou externe privé). Il est de 6 à 7 femmes pour un homme parmi les candidats admis. Par exemple, pour le concours externe public, les hommes représentaient 21,43 % des inscrits en 2006 ; ils ne représentaient plus que 14,02 % des admis. L'écart était en 2006 encore plus grand pour le 3^{ème} concours public puisque la part des hommes passait de 33,33% chez les inscrits à 12,50% chez les admis.
2. Les candidats ayant suivi une formation à l'IUFM constituent 67% des admis. Il semble évident qu'il existe une corrélation très forte entre la formation et la préparation au concours d'une part et la réussite finale d'autre part.
3. Si l'on prend en considération la nature et le niveau du diplôme, on constate que les candidats ayant une licence ou une maîtrise sont de loin les plus nombreux dans les effectifs des candidats. Par exemple en 2006, pour le concours externe public, les titulaires d'une licence ou d'une maîtrise constituaient 87,8 % des inscrits et 95,1 % des admis.
4. Par âge, on peut noter que l'essentiel des candidats au concours externe public avait un âge compris entre 22 et 26 ans alors que pour le 3^{ème} concours public les candidats avaient pour la plupart un âge compris entre 27 et 33 ans.
5. Sur les 1820 inscrits, seulement 1188 se sont effectivement présentés aux épreuves écrites, soit un taux d'absentéisme de 34,7%.

Les choix des candidats

6. Pour la troisième épreuve écrite qui comportait deux valences, histoire-géographie et sciences-technologie, 52% des candidats optèrent pour l'histoire-géographie comme valence majeure et 48 % pour sciences-technologie comme valence majeure.
7. En ce qui concerne les options choisies dans le cadre de l'épreuve d'entretien, 54,5 % des candidats avaient choisi littérature de jeunesse, 25,61 %, arts visuels et 19,89 % musique. Bien qu'il soit délicat de faire une comparaison avec les années précédentes en raison du changement de la réglementation concernant cette épreuve, on peut cependant noter un tassement des arts plastiques et de la musique au profit de la littérature de jeunesse, si l'on considère les langues comme une option en 2005.
8. Enfin sur le plan des langues, 75 % des candidats avaient choisi l'anglais. Suivaient dans l'ordre décroissant l'espagnol, l'allemand, l'italien. Quelques candidats optèrent pour l'arabe littéraire et le portugais.

Le nombre global de poste offert était de 204 pour 1188 candidats ayant subi la totalité des épreuves. Le pourcentage de chance de réussite, c'est-à-dire, le rapport entre le nombre de postes et le nombre de candidats présents est de 17,17 % (15,81 % pour le concours externe public). Il ne s'agit pas d'un taux de réussite comme pour un examen puisque, pour un concours, le nombre d'admis résultant du nombre de postes est connu d'avance. Le pourcentage de chance de réussite varie en fonction du nombre de candidats et du nombre de postes mis au concours par l'administration, indépendamment de la qualité des prestations des candidats.

Rapport de jury - Session 2006 - Concours Professeurs des écoles

Epreuve d'admissibilité de français

Rapport rédigé par Rémy David, Inspecteur de l'éducation nationale (président de la commission de français, coordonnateur des corrections)

Rappel des objectifs et modalités de l'épreuve

L'épreuve de français vise à mettre en évidence chez le candidat :

- la capacité à comprendre un ensemble de textes et de documents ;
- l'aptitude à composer et à rédiger dans une langue maîtrisée ;
- la connaissance et la compréhension des notions qui sous-tendent l'enseignement de la langue française à l'école primaire et qui font l'objet du programme du concours (note de service 2005-083 du 16 mai 2005, publiée au BOEN 21 du 26 mai 2005) ;
- la capacité à mettre en relation les notions et les situations d'enseignement, en manifestant une bonne appréciation des approches didactiques et des démarches pédagogiques correspondantes.

L'épreuve, qui est d'une durée de quatre heures, comporte trois parties :

- une synthèse à partir d'une question relative au dossier (notée sur 8 points)
- une question de grammaire, notée sur 4 points
- une question complémentaire sur la mise en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans le dossier (8 points).

Observations générales

Lors de la session 2006, près de 7% des candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 15/20. Ce pourcentage est plus faible qu'en 2005.

Plus d'un candidat sur 10 s'est vu attribuer une note éliminatoire. Les candidats n'ont pas la moindre chance d'échapper à cette sanction dès lors que le propos tenu ne renvoie pas à une démarche construite et ne satisfait pas aux exigences de maîtrise de la langue que l'on est en droit d'attendre d'un futur professeur des écoles. Le nombre de candidats éliminés est à mettre, cette année encore, en rapport avec celui des copies qui se caractérisent par l'inconsistance du contenu ainsi que par des synthèses bâclées ou gravement incomplètes, non rattrapées par les réponses aux questions.

Comme les années précédentes, trop peu de copies sont exemptes de bévues orthographiques ou de maladresses d'expression plus ou moins graves. Il faut donc le redire ici avec insistance : les manifestations d'une orthographe défaillante, d'un lexique inapproprié et de tournures de phrases peu compréhensibles ne peuvent que desservir leurs auteurs, compte tenu de l'importance que revêt à juste titre, dans l'épreuve de français, la maîtrise de la langue appréhendée à travers la gestion des marques d'accord, la conformité aux règles courantes de composition et de lisibilité ou encore la qualité de la présentation matérielle et de l'écriture manuscrite.

A l'inverse, les meilleures copies se reconnaissent à la capacité de leurs auteurs à s'ajuster aux exigences requises aussi bien en matière de compréhension du corpus de textes et de documents que de choix et de mise en œuvre des moyens linguistiques appropriés à l'expression d'une pensée claire et correctement maîtrisée.

1 Synthèse des textes et documents

Au cours de cette première partie de l'épreuve (notée sur 8 points), le développement attendu est de trois à quatre pages (environ 1000 mots) : le candidat doit manifester son aptitude à confronter les textes et documents sur des points essentiels, en fonction d'une problématique appréhendée à partir de la question inductrice.

La note de synthèse doit être neutre et objective : chaque idée présentée doit être nettement identifiée et rendue à son auteur par une référence explicite. La conclusion est facultative.

Pour la session 2006, la synthèse portait sur l'ensemble du dossier proposé. De lecture aisée, le corpus se composait cette année de trois textes (numérotés) et de deux documents (signalés par des lettres) une lecture attentive permettait d'en repérer la spécificité, à savoir :

- Des extraits des programmes en vigueur au cycle des apprentissages fondamentaux (texte 1)
- Des extraits d'ouvrages à caractère didactique, portant la signature de J. F. HALTE (texte2) et celle J. BOUTET (texte 3)
- Le document A qui s'articule avec le texte 3 (même auteur, même publication) fait état de discussions collectives en classe à propos de *problèmes grammaticaux*. Il contraste avec le document B (extrait d'un manuel de Français relativement récent) qui, dans le cadre d'une leçon sur les compléments du verbe, propose une série d'exercices.

Il était demandé aux candidats de fonder leur problématique sur les interrelations entre pratiques d'oral et pratiques d'écrit à l'école à partir du repérage des thèses en présence, dans le respect de la spécificité des textes et documents entre lesquels il fallait percevoir tout à la fois les écarts et les jeux d'apparement. En l'occurrence les différents aspects suivants pouvaient être mis en évidence :

- Spécificité(s) de l'oral, de l'écrit
- Relations entre l'oral et l'écrit : interactions, complémentarités, interférences (l'oral comme préalable à l'écrit fait discussion).
- Comment développer l'oral tout en favorisant l'entrée dans la culture de l'écrit (sans pour autant projeter sur l'oral les canons (les normes) de l'écrit ?

Si, dans une grande majorité des copies, une problématique a été effectivement énoncée, sa formulation par les candidats est demeurée trop souvent partielle ou réductrice : Les candidats ont rarement tiré le bénéfice escompté par les concepteurs du sujet de l'aide que ceux-ci ont voulu leur fournir au moyen de la question inductrice.

Dans la synthèse proprement dite, on attendait des candidats qu'ils formulent explicitement :

- l'ambivalence des rapports entre langue orale et langue écrite (ruptures et continuité, légitimité des objectifs de décontextualisation mais également risques normatifs liés à la méconnaissance des fonctionnements spécifiques de l'oral)
- un essai de dépassement des oppositions, par intégration dans une approche plus englobante de l'activité langagière
- des points de clivage entre les textes ou le pointage de dérives possibles.

Assez fréquemment les candidats n'ont pas pris la précaution de présenter les textes et documents du corpus. Ceux qui ont satisfait à cette exigence se sont trop souvent bornés à reproduire les noms des auteurs et les titres des ouvrages, sans identifier précisément la nature des documents et sans réellement les mettre en perspective et les situer les uns par rapport aux autres

Un travail de mise en relation bien conduit ne pouvait faire l'impasse sur certains concepts clés : par exemple, dans le texte 2, l'expression «cohérence des actes illocutoires » éclaire la perspective des actes de discours dans laquelle l'auteur se situe.

Il était également fondamental de prendre la mesure du renversement de point de vue entre le texte 2 et le texte 3 (+document A) et de les rapprocher des extraits des programmes officiels (texte 1).

Les synthèses produites tendent à montrer que les règles qui président à ce type d'exercice sont pour l'essentiel correctement comprises et appliquées. Néanmoins il subsiste des difficultés pour mettre les textes en relation (certains candidats opèrent par voie de prélèvements plus ou moins aléatoires dans les textes du corpus). Trop de copies sont encore obérées par différents défauts tels que:

- le déséquilibre entre les différentes parties et le manque de cohérence interne ;
- l'absence ou la ténuité du fil conducteur ;
- le langage jargonnant, la paraphrase ou le plagiat (reconnaisable parfois à l'abus de citations et d'emprunts) ;
- une organisation textuelle défectueuse, imputable à des défauts de planification, de « mise en mots » ou de relecture finale (indispensable pour procéder à certains ajustements) ;
- des défauts (parfois rédhibitoires) de maîtrise de la langue, tant au plan syntaxique que lexical : agencements de phrases maladroits, connecteurs absents ou mal appropriés. Les correcteurs ont pu déplorer, à maintes reprises, une profusion de mots et expressions à contre – emploi.

En revanche, les meilleures copies sont fluides et denses (trois pages manuscrites doivent suffire), elles reconnaissent à la capacité qu'ont leurs auteurs à cerner la problématique (à partir de la question inductrice) et à remplir, au cours d'un développement équilibré et correctement ordonné, les conditions d'une excellente lisibilité tant sur le plan de la forme que du fond.

Question de grammaire

Notée sur 4 points, cette partie de l'épreuve vise à s'assurer que les candidats maîtrisent des notions grammaticales et lexicales de base.

Dans un premier temps, il était demandé aux candidats d'identifier et de caractériser des compléments de verbes dans des phrases simples (2 points).

Il est dommage que trop de candidats se soient limités à des réponses de surface, sans se montrer suffisamment à l'aise dans le maniement des notions en jeu, que celles-ci relèvent de la grammaire sémantique (fondée sur la distinction entre complément d'objet et complément circonstanciel notamment) ou d'une approche gouvernée par la distinction entre complément de verbe et complément de phrase.

Malgré la simplicité de la question, un nombre non négligeable de candidats se sont fourvoyés : d'aucuns n'ont pas hésité à traiter d'un seul tenant les segments « *les étoiles la nuit* » ou « *leurs bagages à l'arrivée* » ! D'autres ne sont pas au clair sur les différences entre groupe nominal et groupe nominal prépositionnel ou encore entre attribut et complément d'objet ...

Dans la partie lexicale, notée sur 2 points, il était demandé de proposer plusieurs phrases illustrant le changement de sens d'un verbe (tiré d'une liste de référence) selon sa construction et de classer les phrases selon la construction du verbe.

Outre le fait que la consigne n'a pas toujours été respectée, il faut également déplorer, dans un certain nombre de copies, une tendance à produire des phrases exagérément simplistes.

Il est navrant de devoir constater que plusieurs aspects de la consigne aient pu constituer une source de difficultés : la notion même de « construction » du verbe n'a pas toujours été comprise et les opérations de classement n'ont pas toujours été réalisées avec la rigueur nécessaire.

Le manque d'esprit de recherche, une trop faible créativité sont donc à déplorer, les critères les plus fantaisistes ont parfois été utilisés.

Question complémentaire :

Notée sur 8 points, cette troisième partie de l'épreuve, qui revêt une dimension professionnelle, vise à tester l'aptitude des candidats à mettre en situation d'enseignement des notions abordées dans le dossier.

Cette année, la question complémentaire se subdivisait en deux parties qui ont été inégalement traitées, sans doute pour des raisons en partie imputables à une mauvaise gestion du temps.

1. Il était d'abord demandé d'analyser, sur la base du document A, les problèmes grammaticaux soulevés au cours des échanges.

Les correcteurs ont pu observer que la paraphrase avait tendance à l'emporter sur l'esprit d'analyse.

Cela étant, la très grande majorité des candidats a cerné le problème essentiel (différence entre compléments d'objet et compléments circonstanciels), malgré l'hétérogénéité des réponses et une réelle difficulté, souvent observée, à dépasser le stade du simple constat.

2. Dans un deuxième temps, il était demandé aux candidats, tout en s'appuyant sur le document B, d'envisager des prolongements pédagogiques à la séance présentée dans le document A pour structurer des connaissances sur le complément du verbe et amener notamment les élèves à distinguer les différents types de compléments.

C'est donc bien à un effort de structuration que les candidats étaient conviés et c'est précisément sur l'obstacle de cette exigence que nombre d'entre eux ont achoppé.

Il fallait assurément se garder de considérer les exercices du manuel comme ayant en eux-mêmes leur propre finalité mais se donner les moyens de les utiliser comme autant d'occasion de relancer la réflexion et de structurer les apports tant dans le registre de l'oral que de l'écrit. Il ne s'agit de rien d'autre que de conférer au manuel un rôle d'auxiliaire pédagogique, l'enseignant étant pleinement investi de la responsabilité d'organiser une trame d'activités en cohérence avec les programmes d'enseignement en vigueur.

Pour conclure, soulignons une fois de plus deux points assurément essentiels :

Aucun candidat ne saurait faire l'économie d'une connaissance précise des objectifs et des contenus des programmes d'enseignement en vigueur.

Les meilleures copies émanent des candidats capables de s'exprimer dans une langue sobre et efficace et de transférer sur le sujet proposé la méthodologie apprise lors de la préparation au concours.

Rapport de jury – Épreuve d'admissibilité de mathématiques

Rapport rédigé par M.- C. PETIT - IEN BESANCON 2, coordonnatrice des corrections

Rappel des caractéristiques de l'épreuve

L'épreuve écrite de mathématiques permet de mettre en évidence

- d'une part, les qualités de raisonnement logique du candidat, son aptitude à utiliser des outils mathématiques, à interpréter des résultats dans les domaines numérique et géométrique et à formuler avec rigueur sa pensée à l'aide de différents modes d'expression et de représentation,
- d'autre part, sa connaissance des objectifs et des programmes de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire, ainsi qu'une bonne appréciation des approches didactiques et des démarches pédagogiques correspondantes.

1/ - Remarques d'ordre général

- Le jury tient à signaler aux candidats que le rappel de notation qui figurait en page 1 du sujet, à savoir « Il est tenu compte, à hauteur de **trois points** maximum, de la qualité orthographique de la production des candidats » a effectivement été appliqué par les correcteurs chaque fois que la copie faisait défaut sur ce point. En effet, dans un concours de Professeurs des Écoles, les compétences orthographiques des candidats sont une qualité nécessaire et attendue.

- D'une manière générale, pour ce sujet qui accordait une large place à la géométrie, les candidats ont trop souvent manqué de rigueur tant dans les démonstrations que dans l'énonciation des propriétés (voir plus loin dans le détail de chaque exercice).

- Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que si, dans ce sujet, les connaissances et les compétences mathématiques restaient d'un niveau très accessible, quelle que soit leur formation, ce sont bien les qualités de rédaction, de précision, de rigueur qui ont permis de marquer les écarts et d'obtenir le maximum des points attribués.

2/ - Traitement du sujet

a) – Exercice 1

Cet exercice propose une réflexion autour du cube : vocabulaire, patron, volume, aire.

Accessible à un élève de fin de 6^{ème}, il a été bien traité, sans poser de problème aux candidats : il est donc majoritairement réussi. Cependant, un certain nombre de copies a révélé des procédures peu pertinentes voire confuses et ceci pour des questions simples (*3b* et *4a* par exemple).

Dans la question *4b*, il est manifestement apparu que des candidats ne prenaient pas le recul nécessaire pour répondre et se précipitaient dans le calcul plutôt que de chercher à se représenter la situation.

b) – Exercice 2

Il s'agit d'un exercice de géométrie mettant en œuvre un travail sur les distances.

Cet exercice nécessitait la mise en œuvre des théorèmes de Thalès et de Pythagore : ceux-ci semblent bien connus par les candidats. Par contre dans la question 3, peu de candidats ont maîtrisé l'inégalité triangulaire et les propriétés de la symétrie. Le raisonnement se limitait souvent au constat que « le plus court chemin est la ligne droite ».

Dans cet exercice, la discrimination s'est faite entre les candidats capables de conduire une démonstration rigoureuse et ceux qui affirment sans démontrer.

Il est surprenant de trouver dans les copies des erreurs sur des notions devant être maîtrisées par tous comme

- les échelles
- la conversion des unités de longueur
- les arrondis.

c) – Question complémentaire de l'exercice 2

D'une manière générale, les candidats connaissent mal les programmes de l'école primaire ; ils éprouvent des difficultés à se décentrer et ne citent que des procédures expertes, hors de portée des élèves de cycle 3.

Nombreux sont ceux qui confondent objectif et procédure.

L'introduction du support informatique est souvent citée comme un apport pour entretenir la motivation de l'élève ; l'intérêt pédagogique est peu développé.

D'un point de vue mathématique, la propriété à formuler n'est pas ou mal connue, d'où une formulation souvent incomplète ou imprécise.

Beaucoup de candidats associent perpendicularité au seul rapport entre horizontale et verticale ; ils ne voient aucun intérêt à faire varier la position de la droite initiale.

Enfin, les candidats devaient définir un ensemble de points ; la plupart n'y ont vu qu'une droite, certains ont même défini un cercle. Rares sont ceux qui ont défini l'ensemble formé par les deux droites parallèles.

d) – Exercice 3

Il s'agit d'un exercice de logique qui porte sur les procédures.

La question 1b a été traitée de différentes manières et souvent par essais successifs. Le lien de la question 2 à la question 1c n'a pas toujours été bien compris. La rédaction était souvent confuse et peu rigoureuse.

De nombreux candidats lisent mal les questions, ou trop vite ; ils ne traitent qu'incomplètement les questions ainsi

formulées :

- Quel nombre **maximum** de rectangles
- Trouver **toutes** les solutions

e) – Question complémentaire de l'exercice 3

Les candidats éprouvent des difficultés à formuler des réponses en termes de procédures, comme par exemple dans la question 2.

Nombreux sont les candidats qui résolvent le problème (de niveau cycle 3) présenté dans l'annexe et qui ne répondent pas à la question posée.

Dans la question 4, on demandait aux candidats de trouver les connaissances mathématiques supplémentaires introduites par la troisième partie du document-élève : les connaissances liées au calcul ne sont que très rarement citées.

**Rapport du jury du concours de recrutement des professeurs d'école.
Session 2006 – Histoire – Géographie et Sciences expérimentales et technologie**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Note éliminatoire : 5/20

INTRODUCTION

L'épreuve ayant changé de nature pour la session 2006, nous pensons utile de rappeler les modalités de cette épreuve :

- L'épreuve porte sur les deux champs disciplinaires.
- Au moment de l'inscription, le candidat choisit l'un des deux champs disciplinaires comme composante majeure de l'épreuve, et l'autre champ comme composante mineure.
- Le candidat dispose en même temps des sujets des deux composantes de l'épreuve : majeure et mineure et utilise à sa guise la totalité du temps de l'épreuve.

- Lorsque l'Histoire et la Géographie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties :
 - 1) *La première partie est destinée à évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire et de la géographie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.*
 - 2) *La seconde partie se fonde sur un dossier constitué d'un ou plusieurs documents ou sources spécifiques à l'histoire et/ou à la géographie, de quatre pages au plus, se rapportant à un point du programme de l'épreuve et susceptibles d'être exploités par des élèves du cycle 3 de l'école Primaire (textes, documents iconographiques, cartes, statistiques, graphiques).*

Le candidat est invité à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent, puis à proposer quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus). Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet permet de poursuivre.

- *Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose uniquement sur la première partie.*

NOTATION

14 points sont attribués à la composante majeure : **6 points** à la première partie de l'épreuve et **8 points** à la seconde partie.

6 points sont attribués à la composante mineure. Toute note égale ou inférieure à **5 sur 20 est éliminatoire**.

Il est tenu compte, à hauteur de **trois points maximum**, de la qualité orthographique de la production des candidats : deux points pour la composante majeure, un point pour la composante mineure.

ELEMENTS DE CADRAGE

L'épreuve écrite d'histoire et de géographie a pour objectif d'évaluer les connaissances du candidat dans ces deux domaines d'enseignement de l'école primaire, soit :

- La maîtrise des connaissances, des concepts et notions fondamentaux des deux disciplines indispensables pour comprendre et enseigner le programme de l'école primaire .
- La maîtrise des éléments fondamentaux de la démarche scientifique propre aux deux disciplines. C'est par le commentaire scientifique et critique, la comparaison et la confrontation de sources documentaires(épreuve majeure) que cette maîtrise est évaluée.
- Une première approche de l'enseignement des deux disciplines dans le premier degré.

Première partie de la composante majeure (ou **partie unique** de la composante mineure)
L'épreuve est formée de questions portant sur divers champs du programme du concours .

Seconde partie de la composante majeure

- Dans une première étape, le candidat est invité à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent , construire une réponse organisée au sujet en s'appuyant sur les documents.
- Dans une deuxième étape , le candidat présente les objectifs d'un temps d'enseignement(séance ou séquence) au cycle 3. Il choisit dans le dossier le ou les documents(s) ou extraits(s) de documents(s) le ou le(s) plus pertinent(s) au regard de ces objectifs. Il propose une situation d'apprentissage.

COMMENTAIRE GENERALE DE L'EPREUVE

Sur les 1521 candidats inscrits à l'épreuve du concours externe public, 1037 candidats ont présenté l'épreuve. Les candidats éliminés (note inférieure à 5/20) sont nombreux, 359 et majoritairement dans cette épreuve. Un certain nombre de candidats n'avait visiblement pas les connaissances de base et la préparation suffisante pour se présenter dans de bonnes conditions ; on peut faire l'hypothèse que malheureusement certains candidats ont privilégié pour ce premier groupe d'épreuves le français et les mathématiques. Pour les 715 candidats ayant comme composante majeure «les sciences et la technologie » la moyenne de l'épreuve est de 6,3/14 et de 5,2/14 pour les candidats ayant «Histoire-Géographie » comme composante majeure.

Pour la composante mineure, la moyenne s'établit respectivement à 1,9/6 pour la composante «sciences » et 1,7/6 pour la composante « Histoire-Géographie ».

Les résultats obtenus pour les autres concours sont statistiquement comparables.

Nous observons que les candidats ayant bien réussi cette épreuve sont minoritaires. Comme les années précédentes, même si la nature de l'épreuve a changé, les candidats ont des difficultés à mobiliser des connaissances scientifiques ; comme le montrent les résultats de la composante mineure, les éléments fondamentaux de la démarche scientifique propres à l'histoire et à la géographie ne sont pas correctement assimilés, le vocabulaire spécifique à l'histoire géographie n'est pas maîtrisé. Nous souhaitons donc attirer l'attention des candidats sur la nécessité de maîtriser correctement ces concepts scientifiques pour aborder d'une manière simple mais juste leur appropriation par les élèves. A cette fin, le candidat pourra notamment consulter les documents d'Application des programmes d'histoire Géographie au cycle 3.

Peu de candidats ont témoigné d'une maîtrise des problématiques historiques liées au Siècle des Lumières. Les candidats qui ont échoué sont ceux qui connaissaient mal les savoirs à enseigner. Les enjeux scientifiques de la période considérée ont constitué souvent en une présentation reprise des documents sans analyse .

CONCLUSION :

L'épreuve de « Histoire – Géographie et Sciences expérimentales et technologie » est une épreuve discriminante qui permet à des candidats ayant une culture générale de base d'obtenir de bons résultats.

La coordonnatrice de la commission

Martine COQUERET

Rapport du jury du concours de recrutement des professeurs d'école.
Session 2006 – Histoire – Géographie et Sciences expérimentales et technologie
Durée : 3 heures
Coefficient : 2
Note éliminatoire : 5/20

INTRODUCTION

L'épreuve ayant changé de nature pour la session 2006, nous pensons utile de rappeler les modalités de cette épreuve :

- L'épreuve porte sur les deux champs disciplinaires.
- Au moment de l'inscription, le candidat choisit l'un des deux champs disciplinaires comme composante majeure de l'épreuve, et l'autre champ comme composante mineure.
- Le candidat dispose en même temps des sujets des deux composantes de l'épreuve : majeure et mineure et utilise à sa guise la totalité du temps de l'épreuve.
- Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose des deux parties :
 - la **première partie** est destinée à évaluer les **connaissances scientifiques** du candidat. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve ;
 - la **seconde partie** vise à apprécier la capacité du candidat à exploiter une documentation de 4 pages au plus pour présenter à des **élèves de cycle 3**, en un texte d'**une à deux pages**, un problème donné sous l'angle d'une démarche scientifique, de façon à mettre les élèves en situation de mener une démarche d'investigation faite de questionnement, de réflexion et d'expérimentation, conduisant à une acquisition des savoirs. Cette seconde partie permet de vérifier **l'aptitude du candidat à trier** l'information, à **mobiliser** ses connaissances scientifiques et technologiques, à **comprendre** différents langages (textes, tableaux, schémas...), à **exercer** son esprit critique.Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet peut permettre de poursuivre.
- Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose uniquement sur la première partie.

NOTATION

14 points sont attribués à la composante majeure : **6 points** à la première partie de l'épreuve et **8 points** à la seconde partie.

6 points sont attribués à la composante mineure. Toute note égale ou inférieure à **5 sur 20 est éliminatoire**.

Il est tenu compte, à hauteur de **trois points maximum**, de la qualité orthographique de la production des candidats : deux points pour la composante majeure, un point pour la composante mineure.

ELEMENTS DE CADRAGE

Les connaissances attendues sont relatives aux champs suivants :

- les connaissances scientifiques indispensables pour comprendre et enseigner le programme de l'école primaire ;
- les éléments fondamentaux d'une démarche d'investigation dans le domaine scientifique ;
- les objectifs et contenus du programme du cycle 3 de l'école primaire.

Première partie de la composante majeure (ou **partie unique** de la composante mineure)
L'épreuve est formée de questions portant sur divers champs du programme du concours.

Seconde partie de la composante majeure

- Dans une première étape, le candidat procède à une **analyse critique** des documents. Cette première étape conduit le candidat à **formuler des remarques et des conclusions** sur tout ou partie des problèmes scientifiques traités dans les documents distribués.
- Dans une deuxième étape (une à deux pages) le candidat exploite les documents distribués et l'analyse critique qu'il en a faite pour dégager un **problème** pouvant être étudié en classe (cycle 3). Il développe un **questionnement scientifique** ; il explicite ensuite quelques éléments de la **démarche d'investigation** en classe en donnant une brève liste de trois situations au maximum, (expérimentation, observation directe ou assistée par des instruments, utilisation d'un document) décrites de façon très succincte et appropriées à l'étude du thème choisi. Il formule enfin de façon précise les **connaissances** que les élèves pourront aborder ou acquérir au cours des activités conduites.

COMMENTAIRE GENERALE DE L'EPREUVE

Sur les 1521 candidats inscrits à l'épreuve du concours externe public, 1037 candidats ont présenté l'épreuve. Les candidats éliminés (note inférieure à 5/20) sont nombreux, 359 et majoritairement dans cette épreuve. Un certain nombre de candidats n'avait visiblement pas les connaissances de base et la préparation suffisante pour se présenter dans de bonnes conditions ; on peut faire l'hypothèse que malheureusement certains candidats ont privilégié pour ce premier groupe d'épreuves le français et les mathématiques.

Pour les 715 candidats ayant comme composante majeure «les sciences et la technologie » la moyenne de l'épreuve est de 6,3/14 et de 5,2/14 pour les candidats ayant «Histoire-Géographie » comme composante majeure.

Pour la composante mineure, la moyenne s'établit respectivement à 1,9/6 pour la composante «sciences » et 1,7/6 pour la composante « Histoire-Géographie ».

Les résultats obtenus pour les autres concours sont statistiquement comparables.

Nous observons que les candidats ayant bien réussi cette épreuve sont minoritaires. Comme les années précédentes, même si la nature de l'épreuve a changé, les candidats ont des difficultés à mobiliser des connaissances scientifiques ; comme le montrent les résultats de la composante mineure, les concepts scientifiques majeurs des sciences physiques et biologiques ne sont pas correctement assimilés. Nous souhaitons donc attirer l'attention des candidats sur la nécessité de maîtriser correctement ces concepts scientifiques pour aborder d'une manière simple mais juste leur appropriation par les élèves. A cette fin, le candidat pourra notamment consulter les nombreux documents édités en accompagnement des programmes de Sciences du cycle 3.

Peu de candidats ont réellement effectué une analyse critique des documents dont certains comportaient des erreurs importantes. La partie démarche d'investigation est la mieux traitée mais on peut regretter que la prise en compte de la sécurité ait été largement sous-estimée dans les expérimentations.

CONCLUSION

L'épreuve de « Histoire – Géographie et Sciences expérimentales et technologie » est une épreuve discriminante qui permet à des candidats ayant une culture scientifique de base d'obtenir de bons résultats.

Le coordonnateur de la commission

Max ANDRE

CRPE session 2006
RAPPORT DE JURY
CONCOURS EXTERNE PUBLIC

ENTRETIEN PREPROFESSIONNEL

Cette année, cette épreuve s'est trouvée notablement modifiée ; en effet, l'épreuve se déroule maintenant en deux temps, une première partie identique à ce qui se passait lors des sessions précédente, à savoir un exposé du candidat prenant appui sur un texte proposé par le jury suivi d'un entretien, et une seconde partie, optionnelle, portant sur l'un des trois champs suivants :

- Littérature de jeunesse
- Musique
- Arts visuels

Le jury invite instamment les candidats à se reporter aux textes officiels qui fondent cette épreuve, à savoir l'arrêté du 10 mai 2005 paru au BOEN n°21 du 26 mai 2005.

Le jury a eu le plaisir de constater que pour cette session, pratiquement tous les admissibles se soient présentés. D'autre part, fait notable, aucun candidat n'est arrivé en retard. Les remarques formulées lors des précédentes sessions ont donc bien été prises en compte.

Éléments statistiques :

Les commissions ont interrogé 381 candidats sur 383 admissibles. Seuls deux candidats ne se sont pas présentés, ce qui constitue un pourcentage très faible (0,05 %). Le premier constat concernent le nombre d'éliminés. En effet, 14 candidats l'ont été, soit 3,67 % alors que l'année passée, ce taux était à 6,65 %. Il s'agit donc d'une diminution de 50 %, la nouvelle formule étant donc plus favorable aux candidats que l'ancienne. Ce constat est également vrai en terme de moyenne. Cette année, la moyenne globale (première et deuxième partie) obtenue par l'ensemble des candidats se situe à 11,55. Rappelons pour mémoire que l'an passé, la moyenne globale s'élevait à 10,75.

La note la plus élevée est 19,5 et la plus basse 2. Environ 37 % des candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 10, on peut donc considérer que le niveau est fort acceptable.

Si l'on observe les résultats obtenus pour la première partie et pour la seconde, les résultats sont concordants. La moyenne obtenue pour la première partie s'élève à 11,14 et la moyenne obtenue pour l'option se situe à 11,95.

Si l'on détaille davantage, il s'avère que pour chaque option, la moyenne reste voisine de cette moyenne globale. En effet, la moyenne pour l'option arts visuels se situe à 11,69, pour l'option musique à 12,47 et pour l'option littérature de jeunesse à 11,81. on peut déduire de ces données que les choix effectués par les candidats ont été des choix raisonnés.

Contenu des épreuves

Première partie

Cette partie est assez bien réussie et donc sans doute bien préparée par les candidats, sa durée, inférieure à celle des années passées doivent conduire les candidats à être plus synthétiques. Dans l'ensemble, les candidats ont utilisé les dix minutes de l'exposé entièrement. Les membres du jury remarquent des difficultés de certains candidats à se positionner. Rappelons également qu'un positionnement doit s'appuyer sur une argumentation solide et précise.

Les membres des commissions ont relevé pour un certain nombre de candidats quelques difficultés à poser des problématiques, à tisser des liens entre les orientations du système éducatif et la mise en œuvre qu'elles exigent. Le jury rappelle qu'une explication linéaire du texte, sans regard critique, sans étayage par des exemples convaincants est insuffisante et qu'il convient d'éviter toute paraphrase du texte.

Options :

- Littérature de jeunesse

Les dix minutes d'exposé sont souvent bien utilisées et les exposés, sont dans leur constructions assez convenables.

- Musique

Les niveaux des candidats sont assez hétérogènes. D'une manière générale, le jury constate que l'épreuve a été dans l'ensemble préparée correctement, même si certaines interprétations gagneraient à être encore mieux travaillées en amont du concours.

La préparation de l'épreuve d'écoute doit être encore affinée. Pour cette partie de l'épreuve, les éléments proposés par le candidat doivent être davantage reliés aux compétences figurant dans les programmes d'avril 2002.

- Arts visuels

Majoritairement, les candidats ont choisi, pour leur présentation, le champ des arts plastiques. Les deux autres champs, photographie et cinéma, l'ont été de manière plus épisodique. Très peu ont utilisé un ordinateur pour leur présentation. Connaissance à minima des IO (les opérations plastiques).

D'une manière générale, la seconde partie de l'option, l'entretien, est plus discriminante que la partie exposé, généralement préparée à l'extérieur. Le jury, au cours de cette entretien, n'attend pas de la part des candidats, des connaissances très pointues, mais plutôt l'expression d'un intérêt, d'une curiosité par rapport à ce qui est présenté et une capacité à effectuer des liaisons avec l'enseignement primaire.

CRPE session 2006
RAPPORT DE JURY
TROISIÈME CONCOURS

ENTRETIEN PREPROFESSIONNEL

Cette année, la forme du troisième concours a changé. Si auparavant les candidats devaient s'exprimer en s'appuyant sur leur activité professionnelle, ils ont maintenant à travailler sur un texte proposé par le jury.

En effet, lors de la préparation qui dure une heure, un texte est proposé à leur réflexion, sans questions. Ensuite, ils disposent devant la commission d'un temps d'entretien de vingt-cinq minutes. Ce temps est décomposée en deux parties : un exposé de dix minutes au cours duquel le candidat doit analyser le document proposé et faire part des remarques, réflexions que ce support leur inspire et ensuite un entretien de quinze minutes avec le jury.

Éléments statistiques :

Tous les candidats admissibles se sont présentés. La commission a donc entendu onze candidats. La moyenne des notes attribuées est égale à onze. Deux candidats ont été éliminés, soit 18,18 %, cette donnée étant par ailleurs à relativiser compte tenu du faible effectif concerné. L'éventail des notes utilisées s'étend de quatre à dix-sept.

Remarques du jury :

Les membres de la commission constate un manque de prise de recul par rapport au texte. Et souvent, l'exposé consiste en une simple paraphrase du document écrit. Le jury ne saurait trop recommander aux futurs candidats de se positionner clairement, de prendre une réelle distance avec le texte, et ce, d'une manière argumentée.

Deux candidats ont eu des difficultés à maîtriser le temps de l'exposé. Il est recommandé aux candidats, pour l'exposé, d'annoncer un plan bien structuré et de s'y tenir.

Pour ce qui concerne l'entretien, le jury note que les candidats se sont effectivement préparés à l'épreuve, et, dans l'ensemble, ils font preuve d'une bonne connaissance du système éducatif. L'expression des candidats est correcte, et le jury note avec satisfaction que certains candidats s'appuient avec profit sur leur expérience professionnelle.

CRPE session 2006
RAPPORT DE JURY
CONCOURS EXTERNE PRIVÉ

ENTRETIEN PREPROFESSIONNEL

Cette année, cette épreuve s'est trouvée notablement modifiée ; en effet, l'épreuve se déroule maintenant en deux temps, une première partie identique à ce qui se passait lors des sessions précédente, à savoir un exposé du candidat prenant appui sur un texte proposé par le jury suivi d'un entretien, et une seconde partie, optionnelle, portant sur l'un des trois champs suivants :

- Littérature de jeunesse
- Musique
- Arts visuels

Le jury invite instamment les candidats à se reporter aux textes officiels qui fondent cette épreuve, à savoir l'arrêté du 10 mai 2005 paru au BOEN n°21 du 26 mai 2005.

Éléments statistiques :

45 (plus 3 au titre du concours interne privé) candidats ont été entendus. 3 ont été éliminés, soit environ 6 %. Les résultats des deux parties de l'épreuve sont pratiquement identiques, avec cependant un léger avantage pour la partie optionnelle.

La moyenne concernant la première partie (étude de texte) s'élève à 11,14, alors que pour l'option, cette moyenne se situe à 12,73, et dans les deux cas, la note maximale se situe à 20, la note minimale à 2. cela montre bien par ailleurs, la volonté du jury d'utiliser tout l'éventail des notes possibles.

Du point de vue arithmétique, la moyenne globale, toutes épreuves confondues, se situent à 11,94, ce qui paraît assez satisfaisant.

Contenu des épreuves

Première partie

Le jury a constaté que, majoritairement, l'ensemble des candidats a compris les textes proposés. Cependant, c'est au niveau de l'entretien que sont apparues les difficultés. Parmi les plus récurrentes, il faut citer :

- Beaucoup trop d'adhésions inconditionnelles au texte et/ou aux affirmations du jury. Un esprit critique, argumenté est apprécié par le jury.
- Difficulté pour hiérarchiser les points de vue, les prises de positions, les arguments ainsi qu'un manque certain de mises en perspective.

Le jury constate que le niveau de culture générale, propre à cette épreuve, est encore très moyen.

Options :

- Littérature de jeunesse

Dans l'ensemble, la présentation du travail des candidats est convenable, cependant, le jury note une certaine difficulté que les candidats ont à transférer les analyses à d'autres œuvres que celle qui a été choisie. Le jury a noté une volonté forte et compréhensible des candidats d'exposer toutes les connaissances acquises et d'exploiter au maximum le texte support. C'est bien, mais il faut mettre en garde contre un certain artificialisme que pourrait provoquer cette attitude, lorsqu'elle est trop systématique.

- Musique

Les interprétations, dans l'ensemble, sont d'une qualité certaine, même si certaines peuvent paraître manquer d'ambition.

La partie de l'épreuve liée à l'écoute est correctement réussie, et le repérage des éléments musicaux essentiels est souvent bien réussi.

Les difficultés relèvent plus de la mise en oeuvre pédagogique, dans la prise de recul. Enfin, le jury regrette que le chant ne soit pas suffisamment envisagé comme une pratique naturelle.

- Arts visuels

Au cours des entretiens, le jury note que le vocabulaire spécifique n'est que trop peu utilisé. La connaissance des opérations plastiques constitue un minimum exigible. Les candidats sont également invités à veiller à la qualité des documents qu'ils présentent.

TEXTES EXPLOITÉS au CONCOURS 2006

titres	auteurs	ouvrages	éditions	Pages
Enseignement ou sélection ?	O. Reboul	« Qu'est-ce qu'apprendre »	PUF	154 à 160
La fabrique de l'enfant « post-moderne »	D.R Dufour	Le monde diplomatique (Novembre 2001		10 et 11
Quel doit être le but social de l'école ?	J. Dewey	« L'école et l'enfant »	Nouvelle éditions Fabert	93 à 98
« Élitisme républicain » ou « démocratisation » :deux conceptions de l' « Ecole unique »	C. Lelièvre	« L'école obligatoire pour quoi faire ? »	Retz	51 à 56
« Ecole maternelle : la socialisation, un préalable, ou une construction scolaire ? »	C. Passerieux	« Des idées qui ont la vie dure »	Article paru dans « Dialogue »N° 108 GFEN	
« L'échec scolaire vous dérange ?Il y a peut-être quelque chose à faire »	P.Perrenoud	« La pédagogie à l'école des différences »	ESF	19 à 25
« Enseignant...un nouveau métier ? »	Philippe Meirieu	« Enseigner, scénario pour un nouveau métier »	ESF	15à19
« Punir, pour quoi faire ? »	Judith Lazar	« Punir, pour quoi faire ? »	Flammarion	80à85
« L'école primaire face à l'hétérogénéité des classes »	Anne-Marie Chartier	« Repenser l'école obligatoire »	Albin Michel et Scéeren	38à44
« Juger de la compréhension »	David R.Olson	« L'école entre institution et pédagogie »	Retz	168à 170
« Un apprentissage significatif »	Carl Roger	« Liberté pour apprendre »	Dunod	155 à 162
« L'école, la famille et l'individualisation »	François de Singly	« Ecole familles je t'aime, moi non plus... »	Hachette éducation actes de la journée du 10 janvier 2000	13 à 21

« La valeur symbolique du savoir, comme facteur d'intégration sociale »	Cécile Delannoy	« La motivation. Désir de savoir, décision d'apprendre »	Hachette éducation	87 à 90
« Les voies de l'évaluation »	Charles Hadji	« Les voies de l'évaluation »	Sciences humaines 2001	134 à 138
« Les conceptions de l'apprenant »	André Jiordan	« les conceptions de l'apprenant »	Sciences humaines 1998	210 à 214
« La laïcité et ses nouveaux enjeux »	Brigitte Frelat-Kahn	« Le savoir, l'école et la démocratie »	Hachette éducation 1996	94 à 96
« Les savoirs et la citoyenneté »	Gérard Chauveau	« Comment réussir en ZEP ; vers des zones d'excellence pédagogique »	Retz 2002	114 à 118
« L'école, un lieu d'apprentissage particulier »	Bernard Rey	« Faire la classe à l'école élémentaire »	ESF	37 à 40
« L'apprentissage »	Olivier Reboul	« Qu'est-ce qu'apprendre ? »	PUF	54 à 58
« À propos de Jules Ferry »	André de Peretti	« Pertinences en éducation »	ESF 2001	34 à 37
« Le socle et la statue »	Philippe Perrenoud	« Les cahiers pédagogiques » n° 439	2006	16 à 18
« L'enfant viole nt : pourquoi, comment ? »	Jean Daumas	« Sciences humaines » hors série n° 45	2004	42 à 44
« De l'apprenant au savoir »	Jean-claude Ruano-Borbolan	« Eduquer et former »	Sciences humaines 2001	6 à 9
« Travailler en équipe »	Philippe Perrenoud	« Dix nouvelles compétences pour enseigner »	ESF	77 à 80
« Quelle médiation pour un apprentissage métacognitif ? »	Michel Grangeat	« La métacognition, une aide au travail des élèves »	ESF	28 à 34
« Les enjeux symboliques majeurs de l'accès à la langue »	Philippe Meirieu	« Extrait de conférence »	Site : meirieu.com 2002	
« la responsabilité des élèves à l'égard de leurs propres apprentissages »	David R. Olson	« L'école entre institution et pédagogie »	Retz 2005	256 à 258
« Vive la motivation ? »	André Giordan	« Cette fameuse motivation »	Cahiers pédagogiques	n° 429-430
« L'ethnisation des regards »	Joëlle Perroton	« Les dimensions ethniques de l'expérience scolaire »	PUF 2000	437 à 448
« Avoir de l'autorité »	Bernard Rey	« Faire la classe à l'école élémentaire »	ESF 2005	11 à 16

Rapport commun des jurys de langues vivantes

Le jury constate que les résultats d'ensemble toutes langues confondues sont tout à fait honorables.

Les nouvelles modalités de l'épreuve :

Les candidats doivent rendre compte d'un document écrit d'une vingtaine de lignes. Il s'agit d'articles choisis dans la presse étrangère récente dont ils doivent dégager le(s) thème(s) principal(-aux) pour en rendre compte à l'oral. Le temps de préparation est de 30 mns. Le temps de passage devant le jury est de 20 mns. Le candidat commence par exposer synthétiquement (en 5 mns) le thème du document proposé et restituer le contenu dans ses propres mots. Puis il répond aux questions du jury qui peuvent soit demander des précisions sur certains aspects développés dans le texte, soit élargir la réflexion. À la fin de cet entretien, le candidat lit un passage du texte choisi par le jury.

Remarques concernant le compte rendu :

La nature de la nouvelle épreuve de langues a fait que la presque totalité des candidats a bien cerné le thème soulevé dans le document qu'ils avaient sous les yeux. Les contresens ont été rares.

Si un bon nombre de candidats a su restituer le contenu du document intelligemment et de manière personnelle, le jury a constaté que nombreux sont ceux qui se sont contentés de paraphraser le texte.

Un grand nombre d'entre eux a su manifester de l'intérêt et bien rebondir sur les questions soulevées, en apportant parfois des connaissances personnelles.

Conseils aux futurs candidats :

Le jury rappelle que pour l'épreuve, basée sur un entretien, il est souhaitable que les candidats fassent preuve d'enthousiasme, de présence et de conviction ainsi que d'esprit d'initiative, qualités indispensables à l'exercice du métier d'enseignant. Il veillera donc à se détacher du texte pour éviter la paraphrase, et évitera de lire ses notes afin que s'installe un véritable échange.

Pour une bonne préparation à l'épreuve de langue, le candidat aura à cœur de s'intéresser à l'actualité nationale et internationale dans la langue choisie.

Quelques notions fondamentales sur l'apprentissage précoce des langues vivantes seront par ailleurs appréciées.

LES JURYS DE LANGUES VIVANTES

Rapport du jury sur l'épreuve d'allemand.

Même s'il existe cette année, une petite baisse de la moyenne des notes par rapport à celle de l'année dernière : 14.00 en 2006 contre 15.20 en 2005, le retour inexplicable à l'ancien commentaire d'un texte écrit, ne semble pas avoir perturbé l'ensemble des candidats.

Il semble qu'au fil des années, une nette évolution semble se dessiner chez nos futurs professeurs des écoles. Sans doute bien préparés par les formateurs de l'I.U.F.M., ils n'hésitent plus à prendre des distances par rapport au document présenté et leurs critiques, ainsi que leurs remarques personnelles bien argumentées, donnent parfois lieu à des commentaires passionnants.

Par contre, deux défauts sont réapparus alors qu'ils avaient disparu les années précédentes.

1. Celui de la paraphrase. Ayant bien entendu le texte sous les yeux, certains candidats reprennent des passages entiers du texte, sans essayer de les exprimer un minimum dans leur allemand personnel.

2. D'autres, malgré les avertissements des formateurs de l'I.U.F.M., et ceux du jury, n'effectuent pendant l'examen, qu'une relecture de notes entièrement rédigées. Qu'en est-t-il à ce moment là, de la communication avec le jury qui dans certains cas, n'obtient même plus de réponses aux questions posées, tant les candidats sont plongés dans la lecture de leurs synthèses.

Il est certain que le retour à un support écrit, facilite grandement la réapparition de ce genre de défauts. Néanmoins il n'existe qu'une petite minorité auprès de laquelle nous avons à le déplorer.

La majorité des candidats semble donc avoir trouvé avec l'épreuve d'allemand, un atout supplémentaire pour réussir l'admission définitive au concours du professorat des écoles.

Rapport de jury : ANGLAIS

Nombre de candidats ayant subi l'épreuve : 357

Notes obtenues : de 4 à 20

Moyenne : 12 / 20

À quelques exceptions près, le jury d'anglais a rencontré des candidats au fait des modalités de l'épreuve de langue étrangère choisie (cf rapport commun des langues vivantes).

Les textes proposés aux candidats sont extraits de la presse britannique, américaine ou australienne. Si l'origine du document est facilement reconnaissable, il est bon de connaître les principaux journaux du monde anglophone. Ces textes s'articulent autour de 5 thèmes généraux :

- **education** : teaching, parenting,...
- **society** : smoking, drinking, advertising, racial issues and minorities, death penalty, gun policy in the US...
- **environment** : pollution, endangered species, sustainable development, renewable energies, organic food...
- **new technologies** : mobile phones, internet and its danger, video games...
- **health** : medical progress, obesity and junk food...

Synthèse du document écrit et entretien

Le jury attend du candidat qu'il dégage la (les) problématique(s) du texte qui peut faire l'objet d'un développement. Il devra se montrer capable de proposer au jury des comparaisons, des parallèles et un élargissement vers d'autres thèmes étroitement liés à la problématique soulevée dans le texte. Il veillera à s'exprimer de manière autonome, en évitant la paraphrase et en se détachant de ses notes. La capacité à réagir et à rebondir sur les questions du jury compte pour beaucoup dans l'évaluation; il est donc bon de se montrer persuasif et enthousiaste, sans pour autant tomber dans le "politiquement correct" dans la mesure où le point de vue exprimé dans le texte peut être critiquable !

Lecture

La lecture en langue étrangère est un exercice difficile qui demande beaucoup d'entraînement. Elle prouve que le candidat a compris – ou non ! – l'extrait. Outre la qualité phonologique, le jury évalue l'intonation, l'accentuation et le découpage de la phrase. Ainsi, dans la phrase "... *we have pioneered programmes to encourage language learning and ...*" la pause doit se faire après "learning" et surtout pas après "language". Les futurs candidats devront également s'entraîner à lire les chiffres et les dates.

Maîtrise de la langue :

Bien que de nombreux candidats aient fait preuve d'une certaine aisance d'expression, tant au niveau phonologique que syntaxique, on note une grande disparité dans la maîtrise de la langue. Suivent les défauts les plus fréquents remarqués par les deux commissions :

- phonologie :

- des confusions sur les phonèmes correspondant à la graphie - i- : [ai] ou [i].
- réalisation de -th [ð] trop proche de [z].
- les finales des passés et participes passés des verbes réguliers ne sont pas audibles ou erronées : confusion entre [d] [t] et [id]. Seuls les verbes dont la base verbale se termine par les sons [t] ou [d]

se prononcent [id] au passé. Pour les autres, il faut choisir entre [d] et [t] , sans ajouter de syllabe à l'oral.

- les finales –s (3è personne du singulier au présent, ou pluriel) sont mal réalisées ou inexistantes.

- réalisation du phonème –ism [izʔm] calqué sur le français.
- confusion entre people ['pi:pl] et pupil ['pju:pl].
- les diphtongues [ai] [ei] [eʔ] ne sont pas assez marquées.
- l'intonation est dans la plupart des cas montante et calquée sur le français.

- Syntaxe :

Conscient du fait que les candidats ne sont pas des spécialistes, le jury attend cependant des candidats:

- le respect des constructions de phrases élémentaires (place de l'adjectif, de l'adverbe).
- l'utilisation des auxiliaires be et have sans calquer sur le français.
- la maîtrise du pluriel irrégulier de certains noms courants (child ⇒ children)
- la formation de la forme négative (auxiliaire + not).
- un recours aisé à la modalité (must, can, should, don't have to, will, might...)
- une reconnaissance et un emploi corrects des voies active et passive.
- la maîtrise de l'emploi des temps (présent, passé) et l'utilisation à bon escient des aspects (have+en ou be+ing).
- une connaissance et un emploi corrects de certaines structures verbales suivies de l'infinitif complet, de la base verbale ou de Ving.
- le respect des règles de formation du comparatif et des quelques exceptions (good ⇒ better, bad ⇒ worse), ainsi que du double comparatif (fewer and fewer + nom dénombrable pluriel / less and less + indénombrable / worse and worse / more and more + adj / adj-er and adj-er (nicer and nicer)).
- la maîtrise du procédé de dérivation et la distinction entre le nom et l'adjectif, par exemple: health (nom) healthy (adj) / difficult (adj) difficulty (nom).
- une aptitude à la complexification par les relatives et les subordonnées ainsi qu'une connaissance des mots de liaison qui permettent de structurer le discours (besides, however, moreover, although, whereas, on the one hand... but on the other hand etc...)

- Lexique (*... signale que le mot est mal employé ou n'existe pas)

Le minimum attendu est une utilisation aisée du lexique de base sans laquelle l'expression devient trop laborieuse. Le candidat repère et réutilise le vocabulaire lié au thème abordé dans le document, y associant synonymes et autres mots utiles de façon à constituer des réseaux de mots nécessaires à un échange sur le thème en question. Il a en outre la possibilité de demander en anglais au jury un mot qui lui manque, évitant ainsi l'à peu près ou pire, une anglicisation incorrecte d'un mot français (**comportment* pour *behaviour*, **just* pour *fair*, **equilibrate* pour *balance*, *permit* pour *allow* ...).

Parmi les erreurs récurrentes, le jury a noté un mauvais emploi des faux amis, par exemple: eventually pour éventuellement (= finally, in the end) / actually pour actuellement (= in fact). L'expression "être d'accord avec" pose problème à bon nombre de candidats qui calquent la structure du verbe "agree" sur le français: I agree et non **I am agree*. Le terme français "mort" ne se traduit pas de la même façon selon qu'il s'agit d'un nom (death) ou d'un adjectif (dead), et "il est mort" se dit "he died" et non *"*he is died*". Beaucoup confondent les verbes teach et learn, et disent *"*we learn the pupils how to ...*" au lieu de "we teach the pupils how to...". L'adverbe "aussi" est souvent rendu par "too" mais mal placé, alors qu'il existe "as well, also" et les reprises par l'auxiliaire: "so do I / so is he...". Enfin, l'expression "je me demande" se dit "I wonder" et non *"*I ask me*".

Fait à Besançon, le 8 juillet 2006.

LES MEMBRES DU JURY

RAPPORT DE JURY 2006-ITALIEN

ÉLÉMENTS STATISTIQUES :

Nombre de candidats ayant passé l'épreuve : 14

Notes obtenues : de 3 à 17

Moyenne : 10,2

Après une modification de la nature des épreuves lors de cette session 2006, on peut tout d'abord constater que la moyenne est en légère baisse, puisqu'elle passe de 10,9 en 2005 à 10,2 en 2006 (cela s'explique peut-être par des résultats inférieurs obtenus lors de l'épreuve facultative).

À une ou deux exceptions près, le niveau de langue est correct, voire assez bon.

Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont utilisé un vocabulaire riche et varié, qui ont fait preuve d'une bonne maîtrise grammaticale et qui ont su employer à bon escient certaines structures plus complexes. Le jury a également valorisé les candidats qui ont enrichi leur exposé en s'appuyant sur leur expérience personnelle et leurs lectures.

Par ailleurs, le jury a été sensible aux candidats qui ont fait preuve de spontanéité, d'enthousiasme, de réactivité, de conviction et de maturité, qualités indispensables à l'exercice du métier d'enseignant.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées, le jury déplore une tendance marquée à la paraphrase du document proposé, ainsi qu'une lecture des notes éliminant ainsi toute notion de communication et d'échange. Le jury conseille également aux candidats d'avoir une bonne connaissance des faits d'actualité, tant dans la société française qu'italienne (ex. : confusion entre la révolte des banlieues en novembre 2005 et les manifestations anti-CPE d'avril 2006). Il convient également d'avoir un esprit critique sur les thèmes abordés et le document présenté.

Pour ce qui est de l'aspect purement linguistique, les principales fautes rencontrées sont les suivantes :

- accord des noms et adjectifs
- pluriels irréguliers
- mauvais emploi des articles
- mauvaise accentuation des mots
- conjugaison des verbes irréguliers (ex. : *face, avono, andano...*)
- lecture des nombres
- confusion ci/si
- les formes impersonnelles
- c'è/ ci sono
- piace/ piaccio
- non enclise du pronom complément
- non emploi du subjonctif (présent après verbes ou expression de l'opinion)
- quelques hispanismes (ex. : *pienso*)
- de nombreux gallicismes (ex. : *ordinatori, collegio* pour *scuola media, governo, europeo...*)

Le jury conseille enfin aux candidats qui se présentent à l'épreuve facultative de ne pas se limiter à une préparation superficielle.

Rapport de jury

ESPAGNOL

Eléments statistiques :

- Nombre de candidats ayant passé l'épreuve d'espagnol : 78
- Moyenne pour l'épreuve facultative : 13,15
- Moyenne pour l'épreuve obligatoire : 12,66

Les moyennes obtenues tant pour l'épreuve obligatoire que pour l'épreuve facultative attestent que la plupart des candidats de cette session 2006 se sont correctement préparés à cette épreuve et sont parvenus ainsi à répondre aux attentes du jury ; en effet, de nombreux candidats ont su éviter la paraphrase -tentante il est vrai à partir du moment où il existe un support écrit- pour livrer un exposé clair et concis dans une langue de qualité. Rappelons à cet égard que le compte-rendu structuré de l'article a pour but de dégager sa problématique et les différentes étapes de l'argumentation.

S'agissant d'une épreuve orale le jury a logiquement valorisé les candidats qui se sont montrés respectueux des spécificités phonétiques de l'espagnol et qui ont su, lors de l'entretien consécutif à l'exposé, mettre à profit les questions qui leur ont été posées pour livrer une approche personnelle et documentée du sujet.

Quant aux notes inférieures à la moyenne, elles sanctionnent, pour l'essentiel, une piètre qualité d'expression ; le jury a constaté avec effarement que certains candidats -minoritaires fort heureusement- méconnaissent les règles parfois les plus élémentaires de la grammaire espagnole et multiplient ainsi les fautes de syntaxe, les barbarismes ou encore les gallicismes.

Le jury ne peut, par conséquent, qu'inciter les futurs candidats au concours à écouter et /ou visualiser, tout au long de leur année de préparation, des documents de toute nature en version originale (films, émissions radiophoniques ou télévisées) afin de parfaire leur compréhension et, par voie de conséquence, leur pratique orale de l'espagnol. Une fréquentation régulière de la presse en langue espagnole (un certain nombre de quotidiens sont aujourd'hui facilement accessibles sur Internet) est également fortement recommandée, dans la mesure où de nombreux sujets proposés font écho aux grands faits d'actualité du monde hispanique.

Le Président du jury d'espagnol

Philippe Amoros

CONCOURS EXTERNE PUBLIC PROFESSEURS DES ECOLES

SESSION 2006

EPREUVES D'EPS – RAPPORT DE JURY

Descriptif de l'épreuve :

3 commissions

- course de 1500 m
- danse
- entretien

383 candidats étaient convoqués aux épreuves d'EPS (459 en 2005)

EPREUVES PRATIQUES

Répartition des 383 candidats comme suit :

340 avaient choisi l'épreuve de 1 500 m

43 avaient choisi la danse

course de 1 500 m

340 candidats attendus, 318 se sont présentés à l'épreuve (70 garçons + 248 filles)

20 candidats dispensés

2 candidats absents

Moyenne 1 500 m : 11,55 (11,31 en 2005 : 2 000 m)

Pour les garçons les notes s'échelonnent de 2,5 à 20

25 candidats obtiennent une note inférieure à 10

Pour les filles les notes s'échelonnent de 0 à 20

69 candidates obtiennent une note inférieure à 10

Moyenne garçons : 10,74

Moyenne filles : 11,79

Note la plus haute : 20

Note la plus basse : 0 (2 abandons)

les 20 candidats dispensés se voient attribuer 11,62, note qui correspond à la moyenne calculée à partir de toutes les notes obtenues par tous les candidats ayant réalisé l'une ou l'autre de 2 options danse et course.

Danse :

43 candidats convoqués qui se sont tous présentés

Moyenne danse : 12,13 (12,32 en 2005)

les notes s'échelonnent de 6,5 à 20

11 notes sont inférieures à 10

Epreuve d'entretien

381 candidats se sont présentés sur les 383 admissibles

Moyenne de l'épreuve : 12,29 (11,73 en 2005)

Note la plus haute : 20 (20 en 2005)

Note la plus basse : 2 (3 en 2005)

91 candidats obtiennent une note inférieure à 10

Pour les remarques des jurys, se reporter au bilan général.

CONCOURS EXTERNE PUBLIC DE PROFESSEUR DES ECOLES

3^{ème} CONCOURS - SESSION 2006

EPREUVES D'EPS – RAPPORT DE JURY

Descriptif de l'épreuve :

3 commissions

- course de 1500 m
- danse
- entretien

11 candidats étaient convoqués aux épreuves d'EPS du concours 3^{ème} voie (23 en 2005)

EPREUVES PRATIQUES

Les 11 candidats se répartissaient comme suit :

10 avaient choisi l'épreuve de 1 500 m

1 la danse

aucun candidat dispensé

course de 1 500 m

10 candidats admissibles étaient attendus

10 candidats (8 filles + 2 garçons) se sont présentés à l'épreuve

Moyenne de l'épreuve : 7,55 (8,54 en 2005 : 2 000 m)

Note la plus haute : 12,5

Note la plus basse : 2

Moyenne garçons : 7,25

Moyenne filles : 7,62

8 notes inférieures à 10

danse

1 candidate s'est présentée à l'épreuve

Note : 14,5

Epreuve d'entretien

Les 11 candidats se sont présentés à l'épreuve d'entretien

Moyenne de l'épreuve : 10,50 (9,86 en 2005)

Note la plus haute : 20

Note la plus basse : 5

5 notes inférieures à 10

Remarques des jurys

Se reporter au bilan général.

CONCOURS EXTERNE PRIVE DE PROFESSEUR DES ECOLES

SESSION 2006

EPREUVES D'EPS – RAPPORT DE JURY

Descriptif de l'épreuve :

3 commissions

- course de 1500 m
- danse
- entretien

45 candidats se sont présentés aux épreuves d'EPS (70 en 2005)

EPREUVES PRATIQUES

Répartition des 45 candidats comme suit :

39 candidats avaient choisi l'épreuve de 1500 m (32 filles + 7 garçons)

6 candidates avaient choisi l'épreuve de danse

course 1500 m

35 candidats ont participé à l'épreuve de course (44 en 2005)

4 candidats dispensés

Moyenne de l'épreuve : 10,44 (9,52 en 2005 : 2 000 m)

Note la plus haute : 16

Note la plus basse : 3,5

Moyenne garçons : 10,5

Moyenne filles : 10,47

16 candidats obtiennent une note inférieure ou égale à 10

danse

6 candidates étaient convoquées pour l'épreuve de danse (7 en 2005)

4 ont réalisé la prestation – 2 étaient dispensées

Moyenne de l'épreuve : 11,62 (10,64 en 2005)

Note la plus haute : 15 (12,5 en 2005)

Note la plus basse : 6,5 (7 en 2005)

1 candidate obtient une note inférieure à 10

La note allouée au candidat valablement dispensé, correspond à la moyenne calculée à partir de toutes les notes obtenues par tous les candidats ayant réalisé l'une ou l'autre des 2 options danse et course : Les 6 candidats dispensés se voient attribuer la note de 10,56

Entretien

Tous les admissibles se sont présentés à l'épreuve d'entretien soit 45 candidats

Moyenne : 10,44 (10,54 en 2005)

Note la plus haute : 19 (18 en 2005)

Note la plus basse : 3 (3 en 2005)

22 candidats obtiennent une note inférieure ou égale à 10

SECOND CONCOURS INTERNE PRIVE DE PROFESSEUR DES ECOLES

SESSION 2006

EPREUVES D'EPS – RAPPORT DE JURY

Course 1 500 m

4 candidats avaient choisi l'épreuve de course
3 candidats ont réalisé l'épreuve (2 F + 1 G)
1 dispensée qui se voit attribuer la note de 6,83

moyenne épreuve : 6,83

note la plus haute : 9,5 (temps 8'10)
note la plus basse : 5 (temps 9'36)
4 candidats obtiennent une note inférieure à 10

Entretien

4 candidats

moyenne de l'épreuve : 10

note la plus haute : 11
note la plus basse : 8
1 candidat obtient une note inférieure à 10

EPREUVES D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Cette épreuve qui permet d'apprécier les capacités et les aptitudes des candidats dans le domaine de l'éducation physique et sportive comprend deux parties :

↳ Une première partie où les candidats réalisent **une prestation physique** parmi les 2 options suivantes :

- activité d'expression : danse

ou

- course de 1 500 m chronométrée et notée selon un barème distinct hommes / femmes

↳ suivie en seconde partie **d'un d'entretien** où le candidat ne dispose d'aucun temps de préparation ni de document support.

Durée de l'entretien : 20 minutes dont 10 minutes d'exposé et 10 minutes de réponse à des questions

A – PRESTATION PHYSIQUE

La course de 1 500 m est une épreuve de demi-fond court exigeante physiquement, qui nécessite un travail de préparation indispensable.

La quasi-totalité des candidats (248 filles et 70 garçons) qui ont fait le choix de la course, déclare ne pas pratiquer régulièrement une activité physique, mais ont réellement préparé cette épreuve à des degrés personnels différents.

Une épreuve barémée telle que le 1 500 m avec une prise en compte unique de la performance, permet au candidat d'identifier, assez précisément, la note (bonne ou mauvaise) qu'il obtiendra à l'épreuve pratique.

La majorité des candidats se sont plutôt bien préparés aux épreuves physiques.

Pour la danse, le jury tient à souligner qu'aucun candidat n'était hors sujet quant aux attendus tout à fait spécifiques de l'épreuve qui propose un cahier des charges précis.

B – EPREUVE ORALE

« L'entretien prend appui sur la prestation physique dont il est un prolongement. Au cours de l'entretien, le candidat indique ce qu'il retire de sa pratique pour lui-même et pour son enseignement. Il expose en particulier comment il peut transposer cette pratique dans son enseignement à l'école primaire, en prenant en compte les liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant. Puis le candidat répond à des questions du jury, destinées à élargir et approfondir sa réflexion, qui porteront sur une autre activité physique que celle qui l'a choisie, parmi les activités les plus pratiquées à l'école primaire ».

1^{ère} partie : l'exposé

- ❶ La plupart des candidats parviennent au terme des 10 minutes qui leur sont imparties mais beaucoup diluent leurs propos dans un discours pédagogique général qui s'avère souvent impersonnel et uniforme. Ils abordent parfois des notions non maîtrisées.
- ❷ Certains candidats ont tendance à s'éloigner des attendus de l'épreuve notamment en ce qui concerne la transposition didactique de l'épreuve qu'ils ont pratiquée.
- ❸ Cependant les exposés les plus intéressants étaient ceux qui posaient au départ une réelle problématique où le candidat indiquait ce qu'il retirait de leur pratique puis illustrait leur propos en établissant des liens réels entre pratique personnelle et contenu d'enseignement, en s'appuyant sur des exemples de mise en œuvre concrets.
- ❹ Les candidats connaissent et citent les compétences définies dans les programmes 2002. Le jury constate une plus grande connaissance des programmes de l'école élémentaire que ceux de la maternelle. Les candidats insistent beaucoup sur l'aspect découverte et plaisir (cycle 1) sans penser toujours que des apprentissages sont également attendus à ce niveau.
- ❺ Le lien entre EPS et les autres domaines ou champs disciplinaires est souvent traité de façon pertinente mais la référence au développement de l'enfant est rarement abordée.
- ❻ Le lien avec la maîtrise de la langue est souvent abordé sous l'angle de l'expression du ressenti sans aller jusqu'à sa contribution à l'apprentissage lui-même.
- ❼ Si le souci de l'évaluation est présent dans le discours du candidat, les modalités précises de sa mise en œuvre reste à approfondir.

Je tiens à remercier tous les membres du jury qui ont contribué au bon déroulement des différentes épreuves d'EPS ; j'adresse une mention particulière aux responsables de sites, ainsi qu'à nos relais administratifs de la DEC pour leur disponibilité et leur soutien.

Les membres du jury

C.R.P.E.- CONCOURS PUBLIC : RAPPORT EXTERNE 2006.

LES RESULTATS : Moyenne des notes : **12,87** pour **43 candidats**.

Prestation physique : Moyenne des notes : **12,13**
Echelle des notes : De **06,5** à **20** /20 .
10 notes supérieures ou égales à 15/20.
14 notes inférieures ou égales à 10/20.
Epreuve orale : Moyenne des notes : **13,61**
Echelle des notes : De **07** à **20** /20 .
17 notes supérieures ou égales à 15/20.
8 notes inférieures ou égales à 10/20.

A - PRESTATION PHYSIQUE.

**** CONDITIONS DE L'EPREUVE :**

- 1- Chronologie : l'heure de convocation correspond à celle de l'*appel* des candidats par le jury; les candidats disposent ensuite de 10 minutes pour, collectivement, prendre connaissance de l'espace scénique.
- 2- Lieux : Un lieu d'échauffement est disponible, en dehors de la salle où se déroule l'épreuve, ce temps étant géré personnellement avant l'heure de convocation (salle ouverte 1 heure avant l'appel). L'espace de présentation est délimité – surface au sol de 9mx11m - , le jury étant disposé face au candidat.
- 3- •Prévoir un double du support musical. Début et fin de l'enregistrement, sur cassette ou CD, doivent être aisément repérables.
•La durée de la prestation est de 2 minutes maximum, le chronomètre démarrant au 1^{er} élément chorégraphique (musique ou/et mouvement). En dessous de la durée réglementaire, la chorégraphie est appréciée au vu de la réalisation présentée; il est conseillé de s'approcher de la durée maximale pour garantir une lisibilité optimale du projet, mais sans la dépasser (pénalisation).
Toute prestation commencée ne peut être recommencée.
- 4- Les entrées et sorties de la salle ne sont pas autorisées durant le passage de l'épreuve.
- 5- Le public n'est accepté qu'avec l'accord des candidats.

**** ATTENDUS DE L'EPREUVE :**

- 1- La composition chorégraphique, construite au service des intentions personnelles choisies, suppose un traitement expressif du mouvement et une dimension évocatrice : à des moyens d'expression *narratifs, anecdotiques*, à une simple *reproduction* d'un style ou répertoire de danse, sera préféré un travail plus *personnel d'interprétation et de composition* (distanciation des styles de danse quand ils sont choisis comme supports);
Créer surprise, émotion, ouvertures vers l'inattendu, maintenir l'intérêt du jury spectateur.
- 2- Un engagement authentique , une qualité de présence, garants d'un pouvoir de communication du candidat.
- 3- Des compétences spécifiques, relatives à l'interprétation et la composition :
· Une qualité d'interprétation portée par un *projet personnalisé* (mouvement « dansé » et singulier) et une *expression artistique* (transformation des actions ordinaires et de leurs composantes en actions inhabituelles, originales).
Si la danse doit révéler une certaine *disponibilité motrice*, celle-ci ne trouve son sens que par rapport au projet expressif, et non pas dans une essentielle recherche de démonstration de formes techniques.

• Une composition chorégraphique *cohérente avec l'intention chorégraphique* retenue, dans la mise en jeu de procédés de composition (transposition, répétition, contrastes,...) et la mise en scène du propos (espace scénique, scénographie, relations au monde sonore).

Accessoires et costumes sont autorisés. Toutefois ils doivent rester *utiles au propos*, et ne pas masquer ni entraver le mouvement.

Le monde sonore relève du libre choix du candidat ; il est conseillé de veiller à une bonne *qualité des bandes-sons*, notamment dans le cas du montage de plusieurs morceaux musicaux, ou de l'utilisation d'un extrait musical, dont le début et la fin doivent être isolés.

4- Un support, écrit ou matériel, d'évocation du projet chorégraphique *peut* être présenté au jury juste avant l'épreuve ; celui-ci ne disposant que de peu de temps pour en prendre connaissance, il convient de préférer à une production ou un texte trop importants, des éléments fortement signifiants et susceptibles d'éveiller la curiosité.

Ce moyen de présentation *n'est pas noté pour lui-même*, mais plutôt pris en compte dans son rapport à la réalisation chorégraphique présentée.

B – EPREUVE ORALE.

**** ATTENDUS DE L'EPREUVE :**

- 1- Une bonne connaissance des Programmes, *d'une part* du point de vue des finalités et objectifs, des compétences et activités physiques sportives et artistiques s'y rapportant, de la notion de programmation, *d'autre part* du point de vue des mises en œuvre pédagogiques.
- 2- Une connaissance des formes et fonctions de l'évaluation, et de leur utilisation.
- 3- En ce qui concerne l'EXPOSE, préférer à une opposition fréquente entre pratique personnelle et pratique scolaire, une réflexion sur leurs articulations et les éléments et démarche de transposition pour une mise en œuvre à l'école.
- 4- En ce qui concerne l'ENTRETIEN, une précision est requise, pour chacune des activités physiques retenues dans le descriptif réglementaire de l'épreuve, dans :
 - la définition et les enjeux des activités physiques, leurs points communs et différences au sein d'une compétence (ex. notamment pour les « Activités physiques artistiques », ou les activités aquatiques).
 - la progressivité des apprentissages visés, en fonction des niveaux de Cycles.
 - des exemples de tâches concrètes comme points d'appui des références plus théoriques.
 - la compréhension de la nature des relations d'interdisciplinarité reliant l'EPS à d'autres domaines disciplinaires, leur fonction, leur diversité.

Rapport établi par **Dominique VERNET** ,
responsable de la commission DANSE / session C.R.P.E. PUBLIC 2006.

BESANCON, 16 septembre 2006